

Qu'est-ce qui peut être signalé sur la **Ligne Éthique** ?

Cette Ligne existe pour apporter la sécurité et la fiabilité dont vous avez besoin pour faire votre dénonciation en toute tranquillité. Découvrez ci-dessous les **situations, comportements et conduites irrégulières qui peuvent (et doivent)**

1. Écarts de Conduite

Les écarts de conduite sont les comportements et attitudes qui violent les directives établies dans notre **Code de Conduite**, nos **Politiques Internes**, ainsi que dans les **législations en vigueur**.

Vous trouverez ci-dessous quelques **exemples pratiques** de ces types d'irrégularités. Si vous identifiez la survenue d'actions comme celles-ci, dénoncez.

- ✓ Conflit d'intérêts
- ✓ Favoritisme envers des fournisseurs, clients et/ou d'autres personnes ou organisations externes.
- ✓ Atteinte à l'image et/ou à la réputation de l'entreprise.
- ✓ Non-respect des normes et procédures.
- ✓ Octroi ou réception de cadeaux, dons ou parrainages.
- ✓ Relation inappropriée avec des agents publics.
- ✓ Représailles.
- ✓ Dénonciations mal intentionnées.
- ✓ Entre autres.



2. Questions de RH (Ressources Humaines)

Créer et maintenir un environnement de travail sain et accueillant est **une tâche qui nous incombe à tous**. Par conséquent, les comportements préjudiciables aux relations de travail **ne peuvent être tolérés**. Voici quelques **situations qui ne correspondent pas aux valeurs de notre entreprise** et qui doivent être signalées à la Ligne Éthique, si elles se produisent:

- ✓ Harcèlement sexuel ou harcèlement moral.
- ✓ Irrégularités dans les questions de droit du travail (heures supplémentaires, vacances, salaire, etc.).
- ✓ Népotisme, relation affective avec subordination directe.
- ✓ Racisme, préjugés, discrimination, non-respect de la diversité, etc.
- ✓ Santé au travail et sécurité du travail (ex: risques, accidents, insalubrité, dangerosité, etc.).
- ✓ Travail forcé, travail des enfants.
- ✓ Non-respect des exigences de base du leadership (sélection des employés, gestion inadéquate, problèmes de leadership, etc.).
- ✓ Climat organisationnel, intrigues, disputes, manque de respect, etc.
- ✓ Irrégularités dans les questions syndicales, CIPA (Comité Interne de Prévention des Accidents), etc.
- ✓ Entre autres.

3. Mauvaise utilisation du matériel de l'entreprise

Prendre soin et faire un usage conscient des équipements et matériels mis à notre disposition est également un devoir collectif. Utiliser les actifs de l'entreprise à des **fins personnelles et/ou de manière inappropriée** sont des actions qui ne peuvent être normalisées.

Voici quelques exemples d'attitudes liées à ce thème qui, lorsqu'observées, doivent être dénoncées:

- ✓ Vol/détournement de biens et d'actifs (argent, matières premières, produits finis, logiciels, immobilisations, etc.).
- ✓ Appropriation illicite (ex: emporter une agrafeuse à la maison ou faire une photocopie d'un livre pour un usage personnel).
- ✓ Destruction ou endommagement de biens de l'entreprise.
- ✓ Vol de propriété intellectuelle, fuite d'informations confidentielles et/ou secret industriel.
- ✓ Utilisation abusive des ressources de l'entreprise (y compris les médias électroniques).
- ✓ Entre autres.



4. Cas de non-respect de la Loi Anti-Corruption

Vous pouvez également dénoncer les attitudes prévues par la **Loi Anti-Corruption brésilienne (12.846/13)**.

La **Loi Anti-Corruption** a été créée pour assurer le **maintien de pratiques intègres** dans les relations commerciales entre les entreprises privées et l'administration publique.

Cet ensemble de directives prévoit l'application d'amendes et de pénalités pour des situations telles que:

- ✓ Corruption, pots-de-vin.
- ✓ Questions de concurrence (cartels, ventes liées, trucage d'offres, etc.).
- ✓ Fraudes.
- ✓ Fraudes comptables ou irrégularités dans les états financiers.
- ✓ Paiements de facilitation.
- ✓ Blanchiment d'argent.
- ✓ Fraudes dans les appels d'offres et contrats avec l'administration

5. Non-respect d'autres lois

Toutes les autres irrégularités non liées à la Loi Anti-Corruption peuvent également être signalées via la Ligne Éthique, cela inclut les **actions contraires à d'autres lois**, comme les exemples suivants:

- ✓ Lois environnementales.
- ✓ Lois fiscales.
- ✓ Lois sur les sociétés.
- ✓ Réglementations spécifiques à notre secteur d'activité (ex: organismes de réglementation).
- ✓ Réglementations du Marché Financier (Banque Centrale, CVM, etc.).
- ✓ Discrimination Salariale (Loi 14.611).
- ✓ Entre autres.

Si vous identifiez une illégalité ou un comportement inapproprié, comme mentionné dans les exemples, vous pouvez faire une dénonciation et nous aider à construire un environnement de travail de plus en plus sain.

Votre contribution est très importante pour nous!

